

milliers d'emplois, tandis qu'en Colombie-Britannique, par suite de ce vaste projet, nous avons créé une vingtaine d'emplois résiduels.

J'affirme que ce genre de raisonnement à l'aveuglette, qui porte les gouvernements à faire des traités et des transactions de cette sorte, n'est pas bon pour le Canada. Nous exportons notre matière première, nous exportons de l'électricité, et puis, fichtre, nous exportons le produit le plus précieux que nous ayons au Canada, nos jeunes gens instruits qui chôment. Le chômage augmente parce que nous exportons des emplois chaque fois que nous concluons une transaction prévoyant l'exportation d'une matière première qui pourrait et devrait être traitée au Canada. C'est ici qu'entrerait en scène la Société de développement du Canada. Pourquoi ne l'a-t-on pas instituée en vue de l'exploitation d'une partie de nos ressources en cuivre, en fer et en amiante?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'impression que le député ne permettra pas qu'on lui pose une question, mais je ne veux pas préjuger de la question. Je crois que le député d'York-Est (M. Otto) voudrait poser une question à l'honorable représentant.

M. Otto: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de poser une question? Ce ne sera pas long. Il a mentionné la Société de développement du Canada à maintes reprises, comme son chef d'ailleurs. Sait-il qu'il existe actuellement une société à charte qui s'appelle «Canadian Development Corporation» (Société de développement du Canada) dont le siège social est situé au 85 ouest, rue Richmond, à Toronto et les administrateurs habitent London, en Ontario, dont les avocats sont la firme Thompson, Brown et Broadfoot? Il ne prétend sûrement pas que le gouvernement canadien encourage la vente des actions de cette société privée?

• (5.20 p.m.)

M. Harding: C'est là une question facélieuse. Je croyais le député plus raisonnable. Il sait que le premier ministre a dit à maintes reprises que le gouvernement présentera une mesure législative semblable à celle dont je viens de parler.

Je tiens à souligner que ce qui m'inquiète le plus c'est qu'on ne projette rien pour transformer les concentrés du cuivre en Colombie-Britannique. Chaque livre de minerai est expédiée à l'extérieur de la province; pour chaque emploi dans les industries d'extraction il en existe des douzaines d'autres, même

dans les première étapes de la fabrication. Nous n'avons même pas une seule fonderie pour raffiner le cuivre. Voilà où la Société de développement du Canada pourrait facilement entrer en scène et aider, si seulement le gouvernement lui donnait une orientation convenable.

J'aimerais faire ressortir une autre chose avant de me rasseoir. Il s'agit des compagnies d'assurance. Ce sont des institutions financières. Au fil des années, un grand nombre d'entre elles sont passées à des mains étrangères. Je remarque qu'en 1956 la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada a déclaré ceci dans son rapport provisoire:

Le montant des actions de banques à charte et de compagnies d'assurance-vie, constituées en vertu des lois canadiennes, détenues à l'étranger n'est pas très élevé. Il est bon que ces institutions demeurent canadiennes. Aussi, la Commission propose-t-elle qu'on avise à empêcher l'étranger d'en venir à posséder une participation importante dans ces institutions. Le Parlement pourrait édicter que dorénavant toutes les actions de ces institutions acquises par l'étranger ne seront plus délibérantes. Cette restriction ne devrait pas s'appliquer aux actions déjà détenues à l'étranger.

Il y a 13 ans qu'on faisait cette recommandation. Depuis lors, un grand nombre de compagnies d'assurance sont passées sous contrôle étranger. Chaque année nous voyons une liste de compagnies dont les Canadiens ont perdu le contrôle. Ce n'est pas là une histoire du Nouveau parti démocratique. Ce sont les constatations d'économistes à qui on a confié une tâche à faire. Ils ont jeté un coup d'œil sur l'ensemble de la situation. Ils ont formulé des recommandations, mais il semble que celles-ci n'aient pas été jugées acceptables par les gouvernements qui ont dirigé le Canada depuis 1956.

Je constate qu'il ne me reste guère de temps, monsieur l'Orateur, et il y a sans doute d'autres députés qui souhaiteraient dire quelques mots au sujet de ce bill avant 6 heures. Pour terminer, je presse les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, d'examiner sérieusement la situation relative au contrôle étranger. S'ils sont convaincus comme moi que le contrôle étranger peut compromettre notre indépendance, tant économique que politique, je pense que nous devrions tous faire un effort pour donner plus de mordant à la loi afin de conserver en tout temps notre souveraineté canadienne.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques.)